



Commission Fédérale d'Arbitrage

LA LETTRE DE L'ARBITRAGE

N°17

octobre 2017

Chère Présidente, Cher Président,

La Commission Fédérale d'Arbitrage et le Département Arbitrage de la FFT vous souhaitent une bonne saison sportive 2018 et ont le plaisir de vous adresser la dix-septième « lettre de l'arbitrage ». Nous comptons sur vous pour une diffusion de cette lettre la plus large possible et en particulier auprès de tous les juges-arbitres.

1) Les saisons sportives

- La saison sportive 2018 se terminera le 31 août 2018
- La saison sportive 2019 commencera le 1^{er} septembre 2018 pour se terminer le 31 août 2019

2) Des précisions sur les RS 2018

a) Les formats de jeu

Les formats de jeu pour la pratique du tennis ne changent pas et vous les trouverez, pour rappel, ci-dessous :

Appellation	Format	Pour qui/pour quoi	Coef
<i>Format 1</i>	3 sets à 6 jeux	Format traditionnel Format autorisé de 12 ans à 64 ans	1
<i>Format 2</i>	2 sets à 6 jeux ; 3 ^{ème} set : super jeu décisif à 10 points	Format officiel pour les catégories 65 ans et plus. Format autorisé à partir de 12 ans	1
<i>Format 3</i>	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3 ^{ème} set : super jeu décisif à 10 points	Format utilisé dans les TMC à partir de 11 ans. Format possible pour les compétitions réservées aux NC et 4 ^{ème} série	0,6
<i>Format 4</i>	2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 ^{ème} set : super jeu décisif en 10 points	Format réservé au double à partir de 11 ans	-

Format 5	2 sets à 3 jeux, point décisif, jeu décisif à 2-2, 3 ^{ème} set : super jeu décisif à 10 points	Format officiel des 8 ans (S et D) Format autorisé pour les 9 et 10 ans (S et D) Format utilisé dans les TMC à partir de 11 ans	0,4 Pas coef pour Galaxie
Format 6	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3-3, 3 ^{ème} set : super jeu décisif à 10 points	Format officiel des 9 ans (S et D) Format autorisé pour les 10 ans (S et D) Format autorisé dans les TMC de 11 ans à 15 ans	0,6 Pas coef pour Galaxie
Format 7	2 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3 ^{ème} set : super jeu décisif à 10 points	Format officiel des 10 ans (S et D) Format autorisé dans les TMC de 11 ans à 15 ans	0,8 Pas coef pour galaxie
Format 8	3 sets à 6 jeux, point décisif	Format officiel des 11 ans en simple	1
Format 9	1 set à 9 jeux, point décisif, jeu décisif à 7 points à 8/8	Format exclusivement réservé au beach tennis et au padel	

Remarques :

- Le format 2 peut être utilisé pour toute épreuve à partir de 12 ans quelque soit le classement.
- Le format 3 peut être utilisé pour toute épreuve regroupant des NC et 4^{ème} série.
- Les formats utilisables pour une compétition de padel sont : 1-2-4-6 et 9
- Les formats utilisables pour une compétition de beach tennis sont : 4-8 et 9
- Les formats utilisables pour les TMC seniors sont : 3 et 5

b) Le classement

A partir de décembre 2017 un classement mensuel paraîtra le premier mardi de chaque mois. Ce classement mensuel permettra aux joueurs de monter au classement mais ils ne pourront pas descendre.

Le classement de fin d'année sera publié début septembre.

- **Cas des compétitions par équipes** : Le classement des joueurs sera actualisé en cours de championnat dès la publication du classement mensuel. Les joueurs devront jouer les rencontres suivantes avec leur nouveau classement et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence. Par exemple : dans le cas des divisions DN1B à DN4 les 4 premières journées se joueront avec le classement de mai puis la 5^{ème} journée qui aura lieu le 10 juin se jouera avec le classement de juin.

- **Cas des épreuves de tournoi** : Le juge-arbitre pourra actualiser le classement manuellement avant d'affecter les joueurs à un découpage. Il sera libre de le faire ou de ne pas le faire, en fonction de la durée du tournoi et de sa méthode de travail.

c) Championnat de France interclubs seniors : mise à la disposition de JAE2

Tout club qui participe aux championnats de France interclubs seniors a l'obligation d'avoir un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum, licencié dans le club, affecté à chacune de ses équipes. Un même juge-arbitre peut être affecté à plusieurs équipes de son club. Pour chacune de ses équipes, le club devra mettre à disposition de sa CRA, pour au moins une rencontre, le juge-arbitre affecté à l'équipe. En cas d'impossibilité pour le juge-arbitre désigné de juge-arbitrer au moins une rencontre, son club devra proposer un remplaçant à sa CRA. Tout manquement à cette obligation entraînera une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée.

Par exemple, un club qui souhaite engager une équipe dames et deux équipes messieurs en championnat de France Interclubs seniors, pourrait indiquer trois fois le nom du même juge-arbitre, mais ce dernier devra être à disposition de sa CRA pour au moins 3 rencontres.

d) Galaxie tennis

L'année sportive 2018 sera une année de transition vers la nouvelle Galaxie Tennis. Le socle pédagogique de Galaxie tennis est en grande partie conservé :

La compétition officielle Galaxie est organisée par couleur : orange pour les 8, 9 et 10 ans, verte pour les 9 et 10 ans.

Mais l'âge réel est supprimé au profit de la catégorie d'âge et les inscriptions aux tournois de la saison sportive 2018 se font par catégorie pour les 8, 9 et 10 ans :

- 8 ans : jeunes nés en 2010
- 9 ans : jeunes nés en 2009
- 10 ans : jeunes nés en 2008

Le jour de la sortie du classement de la saison 2018, a été attribué à tous les jeunes de la catégorie 11 ans (nés en 2007) un classement.

e) Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

Le juge-arbitre ne contrôlera plus l'existence d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins d'un an, il contrôlera la mention figurant sur l'attestation de licence : « hors compétition » ou « compétition autorisée » ;

Cas pratique : Lors d'une compétition, un joueur titulaire d'une attestation de licence portant la mention « hors compétition » et présentant au juge-arbitre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition **n'est pas autorisé à participer**. Il doit de rapprocher de son club pour qu'apparaisse sur son attestation de licence la mention « compétition autorisée » et ce n'est qu'à la vue de cette mention sur l'attestation de licence présentée au juge-arbitre que celui-ci pourra permettre au joueur de participer.

3) **Mise à jour des fascicules lors de la saison 2017**

- L'arbitrage en 255 questions a été réactualisé
- Le manuel « Méthode d'établissement de tableaux exercice » a été revu entièrement en intégrant la notation utilisée pour les powerpoints de formation. Il est disponible dans un format plus adapté.

4) Précisions sur les compétences des arbitres A2 en dehors de leur ligue

L'article 17 des RS précise bien la compétence d'un JAT2 en dehors de sa ligue : si un JAT2 désire être juge-arbitre d'un tournoi ou d'une épreuve dans une autre ligue il DOIT demander l'autorisation au président de la CRA de sa ligue et au président de la CRA de la ligue où se déroule le tournoi ou l'épreuve.

Il n'y a pas ce type de précision pour un arbitre de qualification A2 désirant officier en dehors de sa ligue. Mais il paraît légitime que pour qu'un arbitre de qualification A2 puisse officier en dehors de sa ligue il ait reçu l'accord de son président de CRA à chaque sortie.

5) Contestations répétées d'un joueur sur « dur » lors d'une partie sans arbitre

Lors d'une partie disputée sur dur et sans arbitre, chaque joueur a la responsabilité d'annoncer les balles de son côté du filet et rejouer le point systématiquement lorsqu'il y a désaccord n'est pas la bonne solution.

Une vidéo traite des contestations répétées d'un joueur sur dur lors d'une partie sans arbitre mais celle-ci ne semble pas être connue d'un certain nombre de juges-arbitres.

Vous pouvez la visionner pour vous assurer de la connaissance de la procédure : [ICI](#)

En présence du juge-arbitre ou d'un superviseur de court près du terrain où se déroule une partie sans arbitre, lorsqu'un joueur annonce « faute » une balle clairement « bonne », alors le JA ou Sup de court doit intervenir immédiatement. La 1^{ère} fois, on va considérer que c'est une gêne involontaire du joueur et donc remettre le point. Cependant, à la prochaine erreur évidente et les suivantes, on considèrera que c'est une gêne volontaire et donc le point sera perdu par le joueur.

Nous encourageons tous les juges-arbitres à utiliser cette procédure afin de prendre toujours la même décision sur ce genre de situation sur dur.

6) Réussite au Stage A3 2017

Félicitations aux nouveaux arbitres A3 de la promotion 2017. Ils sont donc à ce jour 97 arbitres à avoir la plus haute qualification nationale.

- AMAT Cyril (ARA)
- BOUFABA Anis (OCC)
- COCER ROA Liliana (IDF)
- EL BEKKAOUI Ilyes (OCC)
- JAY Clément (BFC)
- LALAOUI Ilias (BRE)
- LE MINOUX Clément (PCA)
- TRANCHARD Guillaume (NOR)
- BARBIER Robin (OCC)
- BREHIER Alexandre (PDL)
- DAVIES Allison (NVA)
- FEUTRY Pierre (BFC)
- LAGARDE Thomas (OCC)
- LE MEN Maël (BRE)
- THIERUS Guillaume (GDE)

7) Liste des officiels badgés

La FFT compte aujourd'hui 67 officiels internationaux. Bravo à Fabien Almanzy (ARA), Jordan Degrand (HDF), Quentin Karren (BRE), Rémy Léguevaques (OCC), Timothée Mével (OCC), Germain Sénéchal (HDF) qui ont réussi cette année un examen international.

	Badge Or	Badge Argent	Badge Bronze	Badge Blanc	
JUGE-ARBITRES	Stéphane APOSTOLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	Yan KUSZAK (Hauts de France)		Fabien ALMANZY (Auvergne-Rhône-Alpes)	
	Rémy AZEMAR (Île de France)	Sosthène LE CAMUS (Nouvelle Aquitaine)		Matthieu ANDREOLETTI (Guadeloupe)	
	Fabrice CHOUQUET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Nicolas PEIGNE (Nouvelle Aquitaine)		Jean-Christophe CONRY (Bourgogne-Franche-Comté)	
	Stéphane CRETOIS (Normandie)	Michel RENAUX (Occitanie)		Philippe GROS (Île de France)	
	Anne LASSERRE-ULLRICH (Nouvelle Aquitaine)	Jean-Patrick REYDELLET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)		Joseph LATACZ (Hauts de France)	
	Pascal MARLA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Mikélig ROUDAUT (Bretagne)		Yannick MELOUX (Bretagne)	
	Cédric MOURIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	Franck SABATIER (Auvergne-Rhône-Alpes)		Jean-Jacques SABATIER (Occitanie)	
		Emmanuel SALLABERRY (Nouvelle Aquitaine)		Jean-Jacques ZARAGOSI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	
		Patrick VEREL (Occitanie)			
CHEF DES ARBITRES	Eric HAMON (Île de France)	Germain SENECHAL (Île de France)		Hervé BOURGEIX (Occitanie)	Sébastien TESSIER (Pays de la Loire)
	Gaël RAISON (Bretagne)			Jean-Christophe CONRY (Bourgogne-Franche-Comté)	Jean-Jacques ZARAGOSI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
	Jean-Patrick REYDELLET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)			Yannick MELOUX (Bretagne)	
	Franck SABATIER (Auvergne-Rhône-Alpes)				
ARBITRES DE CHAISE	Pierre BACCHI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Arnaud GABAS (Occitanie)	Manuel ABSOLU (Grand Est)	Clément BENEDETTI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Jordan DEGRAND (Hauts de France)
	Damien DUMUSOIS (Île de France)	Alexandre JUGE (Nouvelle Aquitaine)	Louis BOUCHARINC (Nouvelle Aquitaine)	Hervé BOURGEIX (Occitanie)	Vincent DUGRAVIER (Nouvelle Aquitaine)
	Emmanuel JOSEPH (Hauts de France)	Alexandre ROBEIN (Grand Est)	Steeve DANCHEI (Nouvelle Aquitaine)	Frédéric BRESCH (Corse)	Maxime FRECHE-THIBAUD (Pays de la Loire)
	Renaud LICHTENSTEIN (Auvergne-Rhône-Alpes)	Aurélié TOURTE (Île de France)	Morgane LARA (Nouvelle Aquitaine)	Audrey CAZAJOUS (Occitanie)	Quentin KARREN (Bretagne)
	Pascal MARLA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)		Timothée MEVEL (Occitanie)	Emna CHAHED (Hauts de Seine)	Robin LAMBOURS (Île de France)
	Cédric MOURIER (Auvergne-Rhône-Alpes)		Jean-Patrick REYDELLET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Amélie COMELLI (Grand Est)	Jérôme LAYER (Nouvelle Aquitaine)
	Kader NOUNI (Occitanie)		Charlène TORDJMANN (Auvergne-Rhône-Alpes)	Florian COUTURIER (Nouvelle Aquitaine)	Hugo LE GAL (Pays de la Loire)
				Jean-Hugues de MONLEON (Occitanie)	Rémy LEGUEVAQUES (Occitanie)
					François LUTZ (Grand Est)

8) Les sigles des nouvelles ligues

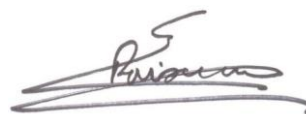
Les ligues n'ayant pas fusionnées conservent bien évidemment leur sigle. Pour les 8 nouvelles ligues, veuillez trouver ci-dessous leur sigle respectif :

- Auvergne Rhône Alpes (ARA)
- Bourgogne Franche Comté (BFC)
- Grand Est (GDE)
- Ile de France (IDF)
- Nouvelle Aquitaine (NVA)
- Occitanie (OCC)
- Provence Alpes Côte d'Azur (PCA)



Gérard OFFROY

Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage



Gaël RAISON

Responsable de l'Arbitrage Fédéral